

## Honoraires TTC sur prestations

➤ **Transactions immobilières : Habitations, terrains et commerces**  
(Honoraires à la charge du mandant)

Supérieures à 300 000 €.....	5 %
Entre 150 000 € et 300 000 €.....	6 %
Inférieures à 150 000 €.....	7 %
Honoraires minimum.....	2000 €

➤ **Locations saisonnières**

Administration de bien.....	9,6 %
Honoraires à la charge du propriétaire	(8% HT)
Location.....	20,4 %
Honoraires à la charge du locataire	(17% HT)

➤ **Locations à l'année**

Location.....	12 %
Du loyer annuel - Honoraires à partager de moitié entre le propriétaire (6%) et le locataire (6%)	

Plafonds applicables :

- montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable.
- montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m<sup>2</sup> de surface habitable.

Honoraires d'entremise et de négociation.....	50€
(à la charge du propriétaire)	

Gérance.....	9,6 %
Du loyer mensuel - Honoraires à la charge du propriétaire	
	(8% HT)